

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the *Area Development Act* and the *Ministerial Rezoning Regulation* (O.I.C. 2013/198), the Minister of Energy, Mines and Resources orders as follows

1 In addition to the permitted uses provided for in section 20 of the *Whitehorse Periphery Development Area Regulation* (O.I.C. 2013/207), an accessory use of Lot 1011, Plan 54011 LTO is up to six guest cabin accommodation units of which

- (a) no more than three are external to the single family dwelling on the lot; and
- (b) no more than three are within the single family dwelling on the lot.

Dated at Whitehorse, Yukon, April 8, 2014.

Minister of Energy, Mines and Resources

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement régional* et au *Règlement portant sur le rezonage par voie ministérielle* (Décret 2013/198), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne ce qui suit :

1 En plus des usages autorisés en vertu de l'article 20 du *Règlement sur la région d'aménagement de la périphérie de Whitehorse* (Décret 2013/207), un usage accessoire du lot 1011, plan 54011 BTBF, comprend au plus six unités d'hébergement temporaires :

- a) dont un maximum de trois sont situées sur le lot, à l'extérieur de l'unité d'habitation unifamiliale;
- b) dont un maximum de trois sont situées sur le lot, à l'intérieur de l'unité d'habitation unifamiliale.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 8 avril 2014.

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources